

RAPPORT N° 06/3-30  
au Conseil Municipal

OBJET

ESPACE JEUMONT  
GRILLE TARIFAIRE DES SPECTACLES AU PALAXA

Conformément à sa politique culturelle, Saint-Denis œuvre en faveur du développement et de la diffusion de spectacles vivants sur son territoire, et apporte à ce titre un soutien à la pratique de la musique à travers notamment les missions de programmation et de diffusion de concerts de musique, spectacles chorégraphiques, pièces de théâtre... dans l'enceinte du PALAXA, sur le site de l'Espace JEUMONT.

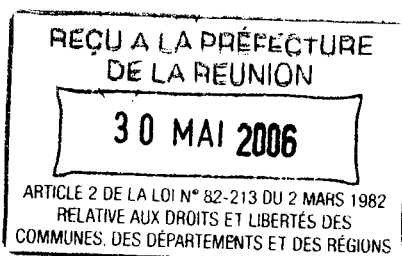
Les représentations programmées au PALAXA sont ouvertes au public et, pour certaines, soumises à paiement du ticket d'entrée.

La grille tarifaire des billets est définie comme suit :

Critères d'attribution	Montant (en €)
Le tarif appliqué est en rapport avec l'aire de rayonnement du groupe ou de la compagnie (local, national, international).	5,00
	8,00
	10,00
	12,00
	15,00

Je vous demande donc d'approuver la tarification de l'accès aux spectacles diffusés au PALAXA au sein de l'Espace JEUMONT.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**DELIBERATION N° 06/3-30**  
**du Conseil Municipal**  
**en séance du lundi 15 mai 2006**

**OBJET**

**ESPACE JEUMONT**  
**GRILLE TARIFAIRE DES SPECTACLES AU PALAXA**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 06/3-30 du Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Affaires Culturelles, et 2° Finances et Administration Générale ;

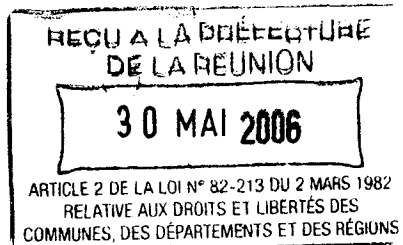
Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la grille tarifaire pour l'accès aux spectacles programmés sur le site de JEUMONT, au PALAXA.

Critères d'attribution	Montant (en €)
Le tarif appliqué est en rapport avec l'aire de rayonnement du groupe ou de la compagnie (local, national, international).	5,00
	8,00
	10,00
	12,00
	15,00

Pour extrait certifié conforme,  
 Fait à Saint-Denis, le **29 MAI 2006**



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA